**EXPERTISE LEGISLATIVE SUR L’ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DE LA DECENTRALISATION AU MAROC**

Demande d’accompagnement par la Délégation du Maroc auprès du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l’Europe dans le cadre des activités de coopération

|  |
| --- |
| *Ce document représente une base indicative, qui peut être modifiée selon les suggestions du prestataire adaptées aux besoins de la délégation marocaine.* |

***ANNEXES***

1. ***Objectifs spécifiques***

Les objectifs spécifiques recherchés à travers cet accompagnement consistent à sélectionner des experts capables de répondre à certains questionnements majeurs et de dégager des perspectives prometteuses pour l’approfondissement et l’amélioration du cadre juridique et réglementaire du processus de décentralisation au Maroc.

Parmi les questionnements majeurs on peut citer, notamment :

1. Comment clarifier et monitorer les compétences entre les différents niveaux de décentralisation ?
2. Comment la répartition des compétences influe-t-elle sur le développement régional inclusif ?
3. Comment une intégration des politiques publiques au niveau local peut-elle être efficiente ?
4. Quel rôle attribué au niveau intermédiaire (Préfecture/Province) dans l’intégration des politiques publiques, notamment à travers le pouvoir de suppléance dont elle dispose vis-vis des Communes ?
5. Quels rôles peuvent jouer les groupements de Collectivités Territoriales dans l’intégration des politiques publiques et la convergence avec les projets et programmes sectoriels ?
6. Quel impact a la programmation sectorielle du Budget Général de l’Etat sur l’adoption d’une approche régionale et territoriale dans la programmation des projets ou actions en vue d’aboutir aux contrats Etat-Région ?
7. Comment intégré en amont les Collectivités Territoriales, à travers leurs associations d’élu-e-s au processus d’élaboration des politiques publiques ?
8. Enfin, comment garantir une convergence et une intégration efficiente de l’ensemble des acteurs locaux, étatiques, privés pour aboutir à un développement socio-économique territorial inclusif ?
9. Quels mécanismes de coordination et d’appui des CT par les autorités centrales ?

Par ailleurs, le maître d’ouvrage met à la disposition des soumissionnaires, à titre indicatif, la structure du document final à produire ainsi qu’un certain nombre de documents de référence :

1. ***Projet de structure du document final***

Le document final, qui ne devra pas dépasser 40 pages (N/C les annexes), pourrait être, de préférence, structuré comme suit, sauf proposition meilleure présentée par le prestataire de service et validée par le Comité de Pilotage.

**Résumé exécutif**

* Une brève description du sujet
* Le contexte, la situation actuelle et une description du sujet par rapport à des questions connexes ;
* L’objet, les objectifs de l’étude
* Une brève description de la méthode suivie, y compris les raisons qui ont déterminé le choix de cette méthode, la source des données utilisées, les méthodes utilisées pour la collecte et l’analyse des données, et les principales contraintes ;
* Les principaux résultats des données collectées et conclusions ;
* Les principales recommandations.

**Introduction générale**

**Partie I : Analyse du contexte et cadre méthodologique**

I. Contexte général

II. Contexte particulier

III. Objet, objectifs et portée de l’étude

IV. Démarche méthodologique :

* + Les approches,
  + La démarche,
  + Les outils utilisés,
  + Les risques liés à la mission.

**Partie II. Analyse de l’architecture de la décentralisation au Maroc**

1. Etat de la décentralisation au Maroc (le découpage administratif du Royaume, les nouveautés de la régionalisation avancée)
2. Analyses stratégiques de l’application des Lois Organiques pendant les 5 premières années
3. L’apport de la déconcentration dans la mise en place de la régionalisation avancée
4. Les relations entre les trois niveaux de la décentralisation au Maroc (Régions, Préfectures/Provinces et Communes)
5. Conclusion de la 2ème partie.

**Partie III. Analyse comparative (Benchmark) et constats**

1. Les bonnes pratiques dans d’autres systèmes politiques ayant les mêmes acteurs institutionnels (Région-Province-Commune) – benchmark ;
2. Identification des bonnes pratiques, les lacunes et des insuffisances existantes dans l’architecture institutionnelle de la décentralisation au Maroc par rapport aux cas de bonnes pratiques Benchmark).
3. Conclusion de la 3ème partie.

**Partie IV. Recommandations**

1. Pour chaque niveau de décentralisation ;
2. Pour les relations entre les Collectivités Territoriales et l’Etat ou ses représentants au niveau territorial ;
3. Pour les relations entre les trois niveaux de la décentralisation (Région-Province-Commune).
4. ***Rétroplanning***



1. ***Les documents de références***

* **Législation**
* La Constitution du Maroc de 2011.
* Dahir n° 1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions.
* Dahir n° 1-15-84 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces.
* Dahir n° 1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de loi organique n° 113-14 relatives aux communes.
* Dahir n° 1-15-90 du 29 ramadan 1436 (16 juillet 2015) portant promulgation de loi organique n° 34-15 modifiant et complétant la loi organique n° 59-11 relative à l’élection des membres des conseils des collectivités territoriales.
* Décret N 2-17-318 du 18 Rabii II 1440(26 Décembre 2018) portant charte nationale de la déconcentration administrative.
* Loi N 45-08 relative à l’organisation des finances des collectivités locales et de leurs groupements.
* Dahir portant promulgation de la loi n° 07-20 modifiant et complétant la loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales.
* Les 67 décrets d’application relatifs aux trois Lois Organiques des Collectivités territoriales.
* **Rapports, Recherches et travaux**
* Travaux et consultations de la Commission Spéciale pour le nouveau modèle de développement
* Publications du Conseil Economique Social et Environnementales en relation avec la régionalisation avancée et le nouveau modèle de développement
* Rapport de la Cour des Comptes « L’état de préparation du Maroc pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable 2015-2030 ». Rapport thématique, Janvier 2019
* Rapport de la Cour des Comptes, (Octobre 2014) « La Gestion Déléguée des Services Publics Locaux », Rapport de Synthèse.
* Rapport de Synthèse, Cour des Comptes, « La fiscalité locale », Mai 2015
* Rapport de la Commission Consultative de la Régionalisation, Livre I « Conception générale ».
* Rapport de la Commission Consultative de la Régionalisation, Livre II « Rapports thématiques ».
* Rapport de la Commission Consultative de la Régionalisation, Livre III « La régionalisation avancée au service du développement économique et social »
* Publications du CPLR relatives à la décentralisation et à la régionalisation
* Publications de l’OCDE sur la décentralisation et la régionalisation avancée au Maroc.